



**Organe subsidiaire de mise en œuvre
Quarante-cinquième session
Marrakech, 7-14 Novembre 2016**

Point 4 b) de l'ordre du jour

**Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention
Travaux du Groupe consultatif d'experts des communications
nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention**

**Travaux du Groupe consultatif d'experts des
communications nationales des Parties non visées
à l'annexe I de la Convention**

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a pris note des rapports d'activité du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (ci-après « le Groupe consultatif d'experts »)¹.
2. Le SBI a pris note des progrès réalisés par le Groupe consultatif d'experts dans la mise en œuvre de son programme de travail pour 2016², en ciblant tous les éléments de ce programme, dont ceux-ci :
 - a) Le programme de formation de l'équipe d'experts techniques³ et l'actualisation des supports pédagogiques pour l'établissement des communications nationales⁴ et des rapports biennaux actualisés ;

¹ FCCC/SBI/2016/15, FCCC/SBI/2016/16 et FCCC/SBI/2016/17.

² Disponible à l'adresse : http://unfccc.int/files/national_reports/non-annex_i_natcom/cge/application/pdf/cge_work_plan.2016.pdf.

³ Voir http://unfccc.int/national_reports/expert_training/training_for_the_technical_analysis_of_burs/items/9279.php.

⁴ Disponible à l'adresse suivante : http://unfccc.int/national_reports/non-annex_i_natcom/training_material/methodological_documents/items/7777.php.



b) La conduite de trois ateliers de formation régionaux consacrés à l'élaboration des rapports biennaux actualisés⁵, au cours desquels 136 experts de 100 Parties non visées à l'annexe I de la Convention ont été formés. Le SBI a exprimé sa gratitude aux Gouvernements du Togo, de Sri Lanka et de Sainte-Lucie pour avoir accueilli ces ateliers⁶ ;

c) La mise en œuvre du programme de formation auquel renvoie la décision 20/CP.19, par. 4, concernant le renforcement des capacités des experts inscrits au fichier d'experts de la Convention à mener des analyses techniques rentables et effectives des rapports biennaux actualisés ;

d) L'apport de personnes ressources aux trois ateliers régionaux de formation pratique sur la mise en place de systèmes de gestion durable des inventaires nationaux de gaz à effet de serre et l'utilisation des Lignes directrices 2006 du GIEC dans ce domaine⁷. Le SBI a exprimé sa gratitude aux Gouvernements du Lesotho, du Panama et de la République de Corée pour avoir accueilli ces ateliers⁸ ;

e) Le lancement du programme actualisé d'apprentissage en ligne du Groupe consultatif d'experts prenant appui sur ses tout derniers supports de formation pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I⁹, qui est accessible via le système de gestion de l'apprentissage du secrétariat¹⁰. Au 15 octobre 2016, un total de 235 experts s'étaient inscrit à ce programme de formation ;

f) L'organisation et la présentation de huit séminaires en ligne, quatre sur l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation et quatre sur l'évaluation des mesures d'atténuation, l'ensemble ayant mobilisé au 26 octobre 2016 un total de 313 participants ;

g) La mise sur pied d'une plateforme interactive en ligne, appelée « e-Network »¹¹, qui donne accès aux supports de formation, aux fins de faciliter l'établissement des communications nationales, des rapports biennaux actualisés et des inventaires de gaz à effet de serre ;

h) Le document analytique¹² du Groupe consultatif d'experts, contenant ses Recommandations relatives aux éléments à prendre en considération dans une future révision des « Directives pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention » ;

3. Le SBI a pris note de l'estimation des incidences budgétaires de la mise en œuvre des activités du Groupe consultatif d'experts en 2017-2018¹³. Il a également invité les programmes et organismes multilatéraux à collaborer avec le Groupe consultatif d'experts, selon qu'il conviendra, en vue d'apporter aux Parties non visées à l'annexe I un appui technique pour l'établissement de leurs communications nationales et de leurs rapports biennaux actualisés.

⁵ Voir le document FCCC/SBI/2016/15.

⁶ Ils se sont tenus à Lomé du 22 au 24 février 2016, à Colombo du 4 au 6 avril 2016 et à Rodney Bay du 4 au 6 juillet 2016.

⁷ Voir le document FCCC/SBI/2016/INF.17.

⁸ Ils se sont tenus à Maseru du 4 au 18 mars 2016, à Panama City du 6 au 10 juin 2016 et à Songdo, Incheon, du 5 au 9 septembre 2016.

⁹ Comme cela avait été demandé au paragraphe 22 du document FCCC/SBI/2012/33.

¹⁰ Il est possible d'accéder au cours du programme d'apprentissage en ligne à l'adresse :

<http://unfccc.int/349.php>. On y trouvera également les supports de formation du Groupe consultatif d'experts pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I.

¹¹ https://www.unfccc.int/national_reports/non-annex_i_natcom/cge/items/2608.php.

¹² FCCC/SBI/2016/17.

¹³ Voir le document FCCC/SBI/2016/16.

4. Conformément aux dispositions du paragraphe 8 de la décision 19/CP.19, le SBI a mené à bien son examen du mandat du Groupe consultatif d'experts et a recommandé de soumettre un projet de décision à ce propos pour examen et adoption par la Conférence des Parties à sa vingt-deuxième session (pour le texte de ce projet, voir le document FCCC/SBI/2016/L.28/Add.1).

5. Le SBI a examiné la composition du Groupe consultatif d'experts¹⁴ et recommandé à la Conférence des Parties d'examiner et d'adopter un projet de conclusions relativement à cette question à sa vingt-deuxième session (pour le texte du projet de décision, voir le document FCCC/SBSI/2016/L.28/Add.2).

¹⁴ Voir les documents FCCC/CP/2013/10, par. 131, et FCCC/SBI/2014/21, par. 138.